

**De :** [Accès à l'information - Montérégie](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande d'accès 200795079 - Courriel réponse  
**Date :** 9 mai 2022 15:37:00  
**Pièces jointes :** [Avis de recours.pdf](#)  
[CA 16-08-2011.pdf](#)  
[CA 20-01-2012.pdf](#)  
[R.I. 09-07-2013.pdf](#)

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 avril dernier, concernant le Lot 4 864 442, avenue Pierre-Dansereau à Salaberry-de-Valleyfield.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse [dr16acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acces@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels**  
**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie**  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
201 place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur 450) 928-7755  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)



## Rapport d'inspection

### H5- Suivi des milieux humides d'intérêt et des compensations pour perte de milieux humides

Vérifications des compensations pour perte de milieux humides

Grille H5-2013-1

Direction régionale : Estrie et Montérégie

Bureau : Longueuil

#### 1. Identification

Date de l'inspection : 9 juillet 2013	Heure d'arrivée : 13 h 35	Heure de départ : 14 h 10
Inspecteur : Jessika Labelle Bonaldo	Accompagné de : -----	

N° intervention : 300822691	Type d'intervention : Rapport d'inspection
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0906901	N° du rapport d'inspection : 401050530
N° demande : 200267400	N° du certificat d'autorisation : 400846282

#### But de l'inspection

Effectuer un suivi à long terme de la conformité environnementale des compensations pour perte de milieux humides.  
Prendre les actions pour assurer un retour à la conformité, le cas échéant.

#### Lieu inspecté

Nom du lieu : Développement industriel 30-530	
N° du lieu : X2125400	Type de lieu : Marécages
Localisation du lieu inspecté (adresse, municipalité, etc): Salaberry-de-Valleyfield	
Coordonnées géographiques du lieu : 45°17'26,80''N 74°01'24,06''O	

#### Conditions météorologiques

Ensoleillé
------------

#### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

#### Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

#### Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 15	Nombre de photos annexées au rapport : 5
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessika Labelle Bonaldo avec un appareil photo de type Nikon-Coolpix-5100. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : Photosnumerique sur 'Prod.local\Sysapp'	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

#### Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte 5- Milieux humides ciblés et compensation
<input type="checkbox"/> Autre		

## 2. Description de l'inspection

### Points de vérification – Informations sur le dossier

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité.			
Pour les situations où la case « oui » n'est pas cochée, des renseignements complémentaires sont contenus dans le document « Instructions » pour le programme H5 disponible sur le site Extranet du Pôle d'expertise des secteurs hydrique et naturel.			
Nom de la municipalité : Salaberry-de-Valleyfield		Nom du titulaire du CA : Ville de Salaberry-de-Valleyfield	
Date délivrance certificat d'autorisation : 16 août 2011			
La fiche de saisie « MH » est-elle remplie dans le SAGO?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Le polygone de compensation est-il indiqué dans l'Atlas SAGO ?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Les documents administratifs (servitude, acte de vente, rapport photographique) prévus au rapport d'analyse ont-ils été transmis?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de réception:	Non : <input type="checkbox"/>	Pas d'échéance prévue: <input checked="" type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), une échéance était-elle prévue pour leur réalisation?	Oui : <input type="checkbox"/> Échéance prévue:	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), leur description est-elle suffisamment claire pour permettre une vérification sur le terrain?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Une inspection de conformité a-t-elle été effectuée à la suite de la délivrance du CA?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de l'inspection : Numéro du rapport :	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Si non, informer le CCEQ pour suivi du dossier.	
Si une inspection de conformité a eu lieu, les travaux liés à la compensation étaient-ils conformes?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des manquements ont été constatés lors de l'inspection de conformité, ont-ils été corrigés?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>

### Points de vérification – Visite terrain

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité. Document « Instructions » du programme H5, dans le cas où la vérification démontre une non-conformité.							
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
1	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse ont été <b>mises en place</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse se sont <b>maintenues</b> dans le temps (ex. : survie des individus d'une plantation,).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	-	Le site de compensation ne présente pas de <b>perturbations</b> d'origine anthropique (ex. : déboisement, constructions, matières résiduelles, etc.).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	-	Il y a absence de travaux sur le site de compensation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	-	Dans le cas où des <b>travaux</b> ont lieu sur le site de compensation, ceux-ci ne sont pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement ou d'émettre des contaminants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	RI	Dans le cas où des <b>correctifs</b> auraient été demandés lors d'une inspection de conformité au CA, ceux-ci sont toujours en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Notes sur les vérifications

N°	Note
1	Les zones de compensations sont bien délimitées. NV : Vérifier avec la ville et la MRC si le tout est inscrit conservation dans leur schéma.

## 3. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Les zones de compensations sont bien délimitées. Vérification avec la ville et la MRC : Une lettre émanant de la ville de Salaberry-de-Valleyfield présente l'engagement à procéder par résolution du conseil municipal, dans un délai de 12 à 18 mois suivant l'émission du C.A., à l'adoption d'une modification des règlements de zonage afin de faire de la zone de compensation une zone de conservation et de demander à la MRC de modifier en conséquence son schéma d'aménagement. En communiquant avec M.Martin Pharand, directeur de l'urbanisme, il m'a assuré que le tout étant en cours, que la ville était en concordance avec la MRC et qu'elle attendait que celle-ci, détermine son plan de conservation (le tout prévu pour septembre 2013)

Date de l'inspection :

No de gestion documentaire :

4. Conclusion

Vérification auprès de la ville et de la MRC en septembre 2013, voir si le plan de conservation s'est concrétisé.

5. Recommandations

- Attendre le plan de conservation.

Signature : Jessika Labelle Bonaldo

Date de rédaction : 10 juillet 2013

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe CCEQ-Longueuil

Signature : ORIGINAL SIGNÉ

Date :

Commentaires :

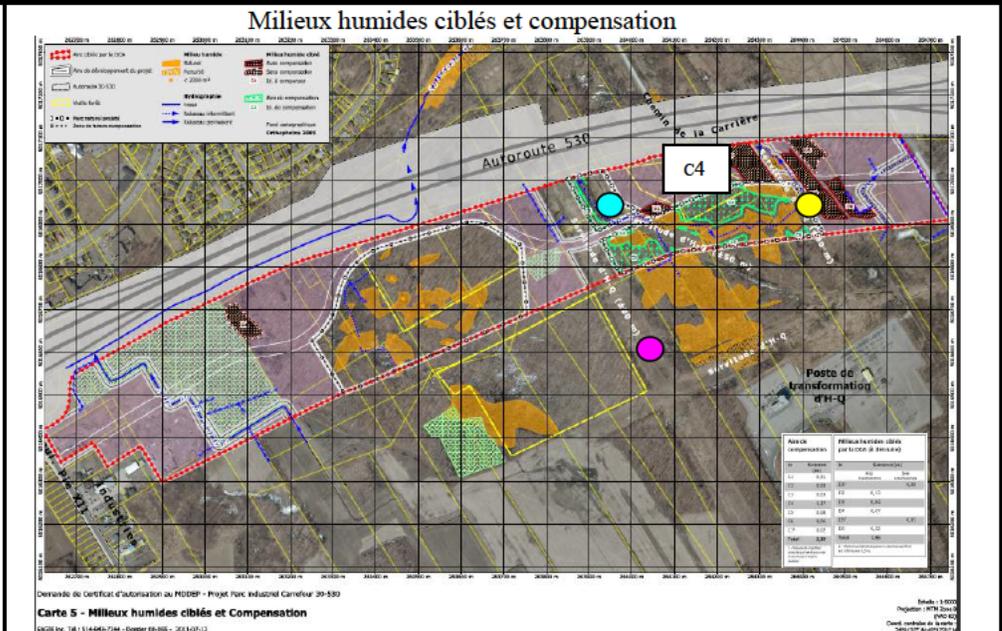
PHOTOGRAPHIES

Lieu : Développement industriel 30-530	N° Référence	: 7470-16-01-0906901
	Photographié par	: Jessika Labelle Bonaldo
	Date	: 9 juillet 2013

**Photo # 1**  
(Rapport d'analyse, carte de 2009)

**Note :**

- : Aire de compensation (C1-C6)
- : Aire ciblée par le DCA
- : Servitude d'H-Q (1)
- : Servitude d'H-Q (2)
- : Servitude d'H-Q (3)



**Photo # 2**  
(Photo 026 (Small).jpg)

**Note :**  
Les façades de la première servitude (1) rencontrée (plus près de la carrière).

## PHOTOGRAPHIES

### **Photo # 3**

(Photo 034 (Small).jpg)

#### **Note :**

Milieu humide conservé (C4), voir photo #1; Carte des milieux humides ciblés et compensation



### **Photo # 4**

(Photo 035 (Small).jpg)

#### **Note :**

Les façades de la dernière servitude rencontrée (3) (plus près de l'entrée de la rue Pierre Dansereau).



### **Photo # 5**

(Photo 036 (Small).jpg)

#### **Note :**

La façade de la dernière servitude rencontrée (3) (plus près de l'entrée de la rue Pierre Dansereau).



Date de l'inspection :

No de gestion documentaire :

## PHOTOGRAPHIES



**Photo # 6**

(Photo 030 (Small).jpg)

**Note :**

La façade de la servitude centrale rencontrée (2).

Longueuil, le 20 janvier 2012

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(L.R.Q., c. Q-2, article 22)**

Ville de Salaberry-de-Valleyfield  
61, rue Sainte-Cécile  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8

N/Réf. : 7450-16-01-0905401  
400887962

**Objet : Aménagement de cours d'eau et intervention dans les bandes de protection riveraine, Parc industriel Carrefour 30-530 à Salaberry-de-Valleyfield**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 9 décembre 2011, reçue le 28 décembre 2011 et complétée le 20 janvier 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Création de quatre fossés en bande de protection riveraine de cours d'eau avec enrochement au point de jonction entre le fossé et le cours d'eau;

Relocalisation et aménagement un cours d'eau sans nom sur une distance de 95 mètres;

Le projet sera situé sur les lots P-249, 278-3, 278-4, 746, 747 et 748, cadastre de la paroisse de Saint-Thimothée, municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document au MDDEP, reçu par courriel le 8 décembre 2011 transmis par Martin Brossoit, ing. concernant la localisation des travaux projetés;

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 9 décembre 2011 et signée par M. Martin Brossoit, 7 pages et annexes;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 11 janvier 2012 transmis par Martin Brossoit, ing. concernant des précisions sur le projet;
- Plans M02152A SU CR 001 à 007 révision AA datés du 16 janvier 2012, signés et scellés par Francis Bourdua, ing.
- Document au MDDEP reçu par courriel le 20 janvier 2012 transmis par Francis Bourdua, ing. concernant des précisions sur le cours d'eau à relocaliser.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/kb

Pierre Paquin  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de l'Estrie et de la  
Montérégie

Longueuil, le 16 août 2011

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(L.R.Q., c. Q-2, article 22)**

Ville de Salaberry-de-Valleyfield  
61, rue Sainte-Cécile  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8

N/Réf. : 7470-16-01-0906901  
400846282

**Objet : Interventions en marécages pour le projet de développement  
du Parc industriel Carrefour 30-350**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 9 mars 2010, reçue le 11 mars 2011 et complétée le 11 août 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au remblayage de 2,69 ha de marécages afin de réaliser le projet du Parc industriel Carrefour 30-530;

Le projet sera situé sur les lots P-251, 278-3, 279-1, 746, 747, 748, 768, 769, 770, cadastre de la paroisse de Saint-Thimothée, municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée 9 mars 2011 et signée par Gérald Renaud de Sagie inc., 7 pages et annexes;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 20 avril 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant les tracés analysés;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 20 avril 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant la délimitation des marécages;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 30 mai 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des inventaires fauniques;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 8 juin 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des précisions sur le projet;

- Document au MDDEP reçu par courriel le 13 juin 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 14 juin 2011, transmis par Jocelyne Lalanne de Sagie inc., concernant une étude complémentaire pour le projet;
- Lettre au MDDEP, datée du 15 juin 2011, signée par Jocelyne Lalanne pour Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des informations supplémentaires demandées;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 5 juillet 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant la cartographie des cours d'eau du projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 11 juillet 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant la cartographie des cours d'eau du projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 11 juillet 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 1<sup>er</sup> août 2011, transmis par Martin Pharand, urbaniste à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, concernant les lots du projet;
- Lettre au MDDEP, datée du 3 août 2011, signée par Martin Pharand, urbaniste à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 8 août 2011, transmis par Nancy De Repentigny, urbaniste à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, concernant les lots du projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 11 août 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., des précisions sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/kb

 Pierre Paquin  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de l'Estrie et de la  
Montérégie